

SUPPLEMENT RESERVATION

Pour les voyageurs utilisant un train « Côte-Express ».
Le Supplément Réservation n'est pas un titre de transport. Il est à utiliser ensemble avec votre titre de transport valable (transport gratuit ou payant).

- ⊙ Réduction: aucune, prix forfaitaire
- ⊙ 1e ou 2e classe
- ⊙ réservation par trajet simple dans le « Côte-Express »

OÙ L'UTILISER ?

Durant la période du 02.08.2021 jusqu'au 29.08.2021 inclus - en plus de l'offre de train régulière - des trains à réservation obligatoire de et vers la côte seront mis en circulation : les trains « Côte-Express ».

Pour voyager dans un train « Côte-Express », un Supplément Réservation est nécessaire. Ce supplément est valable en tant que réservation pour une place assise dans un train « Côte-Express » spécifique sur un des trajets suivants :

- de Bruxelles-Midi à Oostende et vice versa (2 trains par direction ; tous les jours) ;
- de Bruxelles-Midi à De Panne et vice versa (1 train par direction ; uniquement pendant les week-ends) ;
- de Bruxelles-Midi à Knokke et vice versa (1 train par direction ; uniquement pendant les week-ends) ;
- de Liège-Guillemins à Oostende et vice versa (2 trains par direction ; uniquement pendant les week-ends) ;
- de Gent-Sint-Pieters à Knokke et vice versa (2 trains au départ de Gent-Sint-Pieters à destination de Knokke, 1 train au départ de Knokke à destination de Gent-Sint-Pieters ; uniquement pendant les week-ends) ;
- de Antwerpen-Centraal à Blankenberge et vice versa (2 trains par direction ; uniquement pendant les week-ends) ;

Il s'agit de relations directes de/vers les gares côtières (pas d'arrêt intermédiaire).

POUR QUI ?

Pour tout public en possession d'un titre de transport valable ou document valant titre de transport (par exemple Carte accompagnateur gratuit).

Les voyageurs bénéficiant du transport gratuit (p. ex. les enfants de moins de 12 ans accompagnés) doivent également être en possession d'un Supplément Réservation.

Enfants de moins de 2 ans : Il n'est pas nécessaire de faire une réservation pour votre enfant de moins de 2 ans, s'il n'occupe pas de siège. Si vous gardez votre enfant sur vos genoux pendant tout le voyage, un Supplément Réservation n'est donc pas nécessaire pour lui / elle. Si votre enfant de -2 ans occupe un siège, vous aurez également besoin d'un supplément de réservation pour lui / elle.

Pour l'animal domestique (enfermé ou non) : pas de réservation nécessaire.

Transport des vélos : gratuit pour les vélos pliables. Le transport des autres vélos est payant (Supplément vélo). Pour plus d'information sur le transport de votre vélo, consultez le lien suivant : [Prendre le train avec son vélo](#). Une réservation pour votre vélo (pliable) n'est pas requise.

Les voyageurs en possession d'un GROUP TICKET ne sont pas admis dans les trains « Côte-Express ». Ils doivent utiliser les trains de l'offre régulière.

OÙ L'ACHETER ?

- Via le site internet sncb.be. Votre supplément Réservation est nominatif.

*voir [Lexique](#)

Valable du 02.08.2021 jusqu'au 29.08.2021 inclus



- Vous pouvez acheter votre Supplément Réservation à partir du 22.07.2021 jusqu'à épuisement des places disponibles et maximum jusqu'à 15 minutes avant le départ du train.

SUR QUEL SUPPORT ?

- PDF.

COMMENT L'UTILISER ?

- Le Supplément Réservation n'est pas un titre de transport. Votre Supplément Réservation est à utiliser obligatoirement conjointement avec votre titre de transport valable (ticket, abonnement, Multi, document valant titre de transport). Il est également combiné avec le transport gratuit (p. ex. pour les enfants moins de 12 ans accompagnés).
- Les conditions d'utilisation de votre titre de transport restent d'application (p. ex. limite horaire, âge, ...).
- Vous prenez place en 1^e ou 2^e classe, en fonction de la classe de voyage mentionnée sur votre titre de transport. Le Supplément Réservation est toujours émis en 2^e classe mais il est valable également en 1^e classe si votre titre de transport est valable en 1^e classe.
- Votre Supplément Réservation et votre titre de transport sont valables pour le trajet* et la date mentionnés sur ceux-ci.
- Votre Supplément Réservation vous offre la garantie d'une place assise dans le train « Côte-Express » pour lequel vous avez effectué votre réservation. Toutefois, les places ne sont pas numérotées.
- Un Supplément Réservation est toujours émis par trajet simple*. Pour un voyage aller-retour*, achetez deux Suppléments Réservations séparés.
- Vous vous présentez au plus tard 15 minutes avant le départ du train, muni de votre titre de transport ainsi que de votre Supplément Réservation, afin de faciliter le contrôle d'accès et l'embarquement dans le train.
- Si la gare de destination de votre ticket aller-retour est une gare du littoral, vous pouvez effectuer le trajet retour de n'importe quelle gare du littoral. Les gares du littoral sont : De Panne, Koksijde, Oostende, Blankenberge, Veurne, Heist, Duinbergen, Knokke, Zeebrugge-Strand/Dorp. Dans ce cas, achetez une réservation pour le train « Côte- Express » que vous souhaitez prendre pour votre retour ou empruntez un train de l'offre régulière (sans réservation).

A QUEL PRIX ?

- Prix forfaitaire de 1 € par Supplément Réservation simple.

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Votre Supplément Réservation n'est pas remboursable, ni échangeable.

QUE PERMET MON TICKET ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**

Non. Il s'agit d'une relation directe sans arrêt intermédiaire.

- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**

Non. Il s'agit d'une relation directe sans arrêt intermédiaire.

- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?**

Oui. Vous pouvez utiliser un autre titre de transport avant ou après votre titre de transport.

Si un autre titre de transport est utilisé avant ou après votre titre de transport, ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application. Vous présentez toujours vos deux titres de transport pour le contrôle dans le train.

Dans ce cas, vous pouvez acheter une réservation pour l'itinéraire alternatif* effectué par le « Côte-Express ».

